

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.12.170.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - Travaux de  
construction - Lot n°  
6 "faux plafonds" :  
avenant n° 4**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.170.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
6 "FAUX PLAFONDS" : AVENANT N° 4**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 28 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°6 « faux plafonds » à la société RENAUPLATRE sise Route de Bellevue – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE pour un montant total de 149 455,70 € HT décomposé de la façon suivante :

- 156 313,84 € HT pour la solution de base
- moins-value de 6 858,14 € HT pour l'option retenue.

Par délibération n°42 B du 2 avril 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value de 677,74 € HT qui a porté le montant du marché à 150 133,44 € HT.

Par délibération n°96 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value de 45 180,21 € HT qui a porté le montant du marché à 195 313,65 € HT.

Par délibération n°138 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value de 29 777,55 € HT qui a ramené le montant du marché à 165 536,10 € HT.

Afin de corriger un pont thermique au niveau du plancher de l'open space, il est nécessaire de mettre en place une isolation au plafond du local poubelle. Cette prestation représente un montant en plus-value de 3 316,22 € HT.

Le montant de l'avenant n°4 en plus-value est de 3 316,22 € HT.

Le montant du marché passe de 165 536,10 € HT à 168 852,32 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 12,98 % par rapport à son montant initial de 149 455,70 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 3 décembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°4 au lot n°6 « « faux plafonds » dont le titulaire est la société RENAUPLATRE sise Route de Bellevue – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 3 316,22 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>